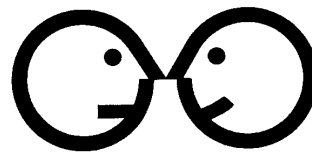




La CATHODE



UN FILM POUR EN PARLER

J'VAIS L'DIRE

Les conflits des petits et leur gestion



Un film de Thierry REUMAUX et Mélanie GAILLIOT

Documentaire de 52 mn

Collection UN FILM POUR EN PARLER

DOSSIER DE PRESSE

Contact Presse : Gabriel GONNET 01 48 30 81 60 - 06 07 96 04 53

La CATHODE • 6 Rue Édouard VAILLANT – 93200 Saint Denis • Association loi 1901

01 48 30 81 60 • Fax : 01 48 30 81 26

contact@lacathode.org • SIRET 338 698 293 00069 www.lacathode.org <http://regards2banlieue.tv>

J'VAIS L'DIRE

Les conflits des petits et leur gestion

Un film de Thierry REUMAUX et Mélanie GAILLOT

Documentaire de 52 mn

Collection UN FILM POUR EN PARLER

SOMMAIRE

- Fiche technique et Résumé du film
- Les thèmes du film
- Livret proposé en complément du film s'adressant aux professionnels de la petite enfance :

Présentation

De la parole

La régulation des conflits entre enfants

Les règles : c'est permis / c'est interdit.

Punitions et sanctions.

Les encouragements et les récompenses.

Bibliographie

Adresses utiles

- Films de La CATHODE autour des thèmes de la violence, de la justice et de la loi

Fiche technique - Résumé du film

J'VAIS L'DIRE, les conflits des petits et leur gestion

Un film de Thierry REUMAUX et Mélanie GAILLIOT

Documentaire de 52 mn

Collection UN FILM POUR EN PARLER

Ce documentaire de 52mn est destiné aux enseignants et aux travailleurs sociaux.

L'école maternelle, lieu de socialisation et d'apprentissage, est le théâtre quotidien d'actes agressifs entre les enfants. Comment les adultes, enseignants et parents réagissent-ils, répondent-ils ?

Ce film, tourné dans deux écoles au cours d'une année scolaire, alterne des séquences d'observation prises sur le vif, des interviews d'enfants et d'adultes, et des séquences spécifiques proposées par les enseignants à leurs élèves, envisagées comme des réponses possibles au problème de l'agression.

Farzaneh PAHLAVAN, psycho-sociologue, maître de conférence à l'Institut de Psychologie sociale à l'Université Paris V, auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'agression, apporte une analyse précise des actes agressifs observés, des interventions proposées par les adultes, et souligne l'importance d'une éducation spécifique à l'âge où les enfants sont les plus réceptifs.

Mots clefs : école maternelle, relation aux autres, agressivité, violence, socialisation, médiation, jeux coopératifs, non violence, enfants, petits, enseignants, formation des adultes.

GENRE :	documentaire
FORMAT :	tournage DV CAM - Projection BETA SP
DURÉE :	52'
DATE DE PRODUCTION :	Déc. 2002
RÉALISATION :	Thierry REUMAUX et Mélanie GAILLIOT
PRODUCTION / DISTRIBUTION :	La CATHODE

6 rue Édouard Vaillant
93200 Saint Denis
Tél.: 01 48 30 81 60 / fax : 01 48 30 81 26
contact@lacathode.org
<http://www.lacathode.org>

CO-PROD. : Canal 9 Télévision, CNC FASILD, avec le soutien de l'inspection Académique de la Seine-Saint-Denis

Avec les enfants et les enseignants des écoles maternelles Françoise DOLTO à Montreuil sous Bois (93) et Hyppolite TAINÉ à Villeneuve d'Asq (59)

IMAGE :	Thierry REUMAUX Saci OURABAH
SON :	Julien SULTAN Xavier THIBAUT Célestin AUBERLAIN
MONTAGE :	Cheick N'DIAYE Cristobal SEVILLA
MIXAGE :	Sophie BOMMART
ÉCRITURE DU FILM :	Mélanie GAILLIOT

Dossier d'accompagnement du film

Ecrit par **Mélanie GAILLOT**, Psychologue scolaire et ancienne Professeur des écoles

Expériences pratiques sur le terrain

Réflexions

Propositions

S'adressant aux enseignants et professionnels de la petite enfance

Mélanie GAILLIOT, auteur du film, est enseignante à l'école maternelle et mène depuis cinq années des recherches concernant les gestes agressifs des petits enfants et la manière d'y répondre des enseignants.

Présentation

Les scènes de ce documentaire sont présentées, pour la plupart, dans leur continuité (sans montage) afin de pouvoir être un outil d'observation, d'analyse et de questionnement. Les enseignants ayant accepté d'être filmés ne se veulent en aucun cas être des modèles, leurs pratiques peuvent servir d'inspiration, mais ce n'est pas l'objectif premier. L'intérêt de ces moments pris sur le vif est d'ouvrir des pistes de questionnement : Que s'est-il passé entre les enfants ? Comment l'enseignant en prend-il, ou non, connaissance, quelles conséquences ? Qu'en est-il de l'expérience vécue par les élèves ?

Ce film peut permettre à chacun d'avoir un regard réflexif sur sa propre pratique, d'échanger avec des collègues, et de faire évoluer dans sa démarche auprès des élèves.

Les réflexions et pistes proposées s'appuient sur des recherches de terrain, à partir de pratiques existantes et d'analyses de pédagogues, sociologues, psychologues, philosophes et autres et un travail de documentation préalable.

Elles émanent d'une pratique de classe, dans les conditions les plus classiques qu'il soit (la population scolaire, les effectifs, etc...).

On y trouve à la fois un mélange de positions théoriques validées par l'expérience (qui marchent dans le cadre d'une école), et de propositions pratiques qui ne sont en rien des recettes magiques à appliquer, mais des orientations au niveau des relations enseignant-élève, ainsi qu'entre élèves.

De la parole

La parole est un outil de tolérance par rapport à l'expression de chacun. Les élèves y découvrent ressemblances et différences avec leurs camarades : " L'autre a vécu la même chose que moi, je me reconnais dans ce qu'il dit." " L'autre ne vit pas pareil que moi ; son papa n'habite pas avec sa maman..."

Lors des regroupements, les moments de langage peuvent se faire à main levée, la maîtresse donnant la parole. D'autres expériences sont possibles :

Un outil proposé par Jacques Salomé, le bâton de parole.

Un témoin visuel, le bâton de parole, permet une gestion différente des prises de parole :

- Les plus jeunes, voulant posséder l'objet, sont motivés à prendre la parole, même s'ils n'ont à priori rien à dire. Au début, certains répètent texto ce qu'a dit un camarade. Ou bien disent des choses sans intérêt. L'objectif n'est pas de dire quelque chose d'intéressant, ni même que les phrases soient formulées correctement, mais surtout de permettre à chacun d'apprendre à s'exprimer.
- L'enseignant est écoutant, comme les autres. S'il doit intervenir, il demande le bâton.
- Les enfants passent eux-mêmes le bâton à un camarade quand ils ont fini de parler : cela leur donne un certain pouvoir ; ce n'est pas l'enseignant qui donne la parole.

Les règles sont les suivantes :

- Chacun a le droit de parler sans être interrompu.
 - Un seul tour de parole pour chacun.
 - Si c'est trop long, l'enseignant a le droit d'intervenir, sinon les autres n'auront pas le temps de parler.
 - Chacun est tenu de respecter la parole des autres : si un enfant parle à ses voisins ou distrait l'assemblée, il faut lui rappeler que ce que disent ses camarades est aussi important que ce qu'il dit lui. S'il n'écoute pas les autres, la prochaine fois, les autres ne l'écouteront pas non plus. S'il continue, on peut écrire le prénom de l'enfant sur une fiche et prévenir : la prochaine fois, tu n'auras pas ton tour, nous ne t'écouterons que si tu nous écoutes.
- N'importe quel objet peut servir de "bâton de parole", (fonction symbolique de l'objet).

La "causette" de Célestin Freinet.

Les moments de langage sont structurés d'une manière particulière dans la Pédagogie Freinet et la Pédagogie Institutionnelle. Les "causettes du matin", "Conseils" et "Quoi de neuf ?" s'organisent autour de rituels.

Lors de ces moments, les enfants qui désirent parler s'inscrivent : ils lèvent le doigt en début de séance, une étiquette où figure leur prénom est accrochée sur un tableau. Les enfants interviennent chacun leur tour.

Après chaque intervention, les autres peuvent lever le doigt pour poser une question à celui qui a la parole, ou partager une expérience en rapport avec ce qui a été dit.

Cette démarche est plus riche, plus dynamique que celle proposée plus haut, où personne n'intervient sur ce qui a été dit par l'autre. Seulement, il est déjà difficile de satisfaire tous les enfants qui veulent s'exprimer. Souvent, l'attention se relâche, et il est préférable d'arrêter le moment de langage, en prenant soin de noter le prénom des enfants qui n'ont pas pu parler, en les assurant qu'ils auront la parole plus tard dans la matinée, ou dans la journée en moyenne et grande section.

Remarque :

En petite et moyenne section, il est plus difficile de gérer un " Quoi de neuf?" qu'un "Bâton de parole", tant chaque enfant veut intervenir sur ce que dit l'autre (Ils sont tous, eux aussi, allés avec leur maman, chez le docteur, etc... Ils ont tous aussi vomi, fait pipi au lit etc...). Afin de favoriser les confrontations de point de vue, il est possible, à d'autres moments que la " causette", de demander l'avis des enfants sur une situation donnée : Lili dit que Zaza lui a volé un jouet. Zaza dit que ce n'est pas elle. Qu'est-ce que vous en pensez ?

La régulation des conflits entre enfants

Les conflits sont normaux et nécessaires pour grandir et faire évoluer les relations.

Le conflit est un affrontement entre deux êtres, animés d'une volonté agressive qui peut, le cas échéant, devenir physique. La guerre est un des modes de résolution d'un conflit. Le conflit fait partie intégrante de la relation aux autres.

Certaines émotions éprouvées par l'enfant engendrent l'entrée en conflit avec d'autres. Ces émotions sont liées à la construction de la personnalité, à la créativité, à ce qui le fait être comme personne autonome, exprimé, etc...

Le travail sur les émotions permet à l'enfant de savoir qu'il n'est pas le seul à ressentir de la colère, de la tristesse, de la déception, que personne ne vit dans la neutralité affective.

La médiation : pour prévenir la violence.

Médiation : régler un conflit à l'amiable, par le biais de la parole et l'aide d'un tiers, extérieur au conflit, en l'application d'une règle. Ce sont les parties en présence qui élaborent leur propre solution.

On peut considérer la médiation comme moyen de prévention de la violence. Elle permet d'éviter l'escalade qui, à ce stade, est souvent considérée comme l'impossibilité de trouver un moyen de dialogue. Sans médiation, on s'en remet à la loi du plus fort.

L'émergence de la violence apparaît toujours comme une rupture de distance, d'"entre" les personnes. Celui qui est agressé n'est plus vécu comme étant une personne ayant des droits équivalents aux nôtres. Le médiateur, entre les protagonistes, amène une distance. La conversation de médiation permet la reconnaissance de chacun comme sujet, personne à part entière. Elle permet d'ouvrir au monde de l'autre, d'identifier l'autre comme semblable, au-delà de son individualité. La médiation tend à éviter l'amertume chez l'enfant : "Personne ne prend ma défense. Ils pensent tous que c'est moi le méchant. C'est tous les mêmes. Ils vont voir, je me vengerai."

Il ne s'agit donc pas d'arbitrer ni de juger : l'objectif n'est pas de "trancher", de décider à la place des élèves, de définir qui est en tort, ce qui aboutirait à une situation gagnant/perdant, avec le risque de commettre des injustices et de renforcer le conflit. Dans ce type d'intervention, les deux enfants sont placés à égalité, sans vainqueur ni vaincu.

Le médiateur n'est pas là pour trouver la bonne solution, il a pour objectif de rétablir la communication entre les parties en conflit, d'aider à un discours constructif, coopératif, afin qu'une solution acceptable puisse être trouvée. Les enfants y arrivent très bien, plus facilement que les adultes, semble-t-il même. Le tout est de résister à l'envie de s'en mêler, de donner son avis. De résister à la colère qui s'empare de nous quand un élève avoue avoir frappé un autre "pour rien". Cela requiert de l'écoute et de l'empathie.

En posant les mêmes questions à chaque enfant, chacun est logé à la même enseigne. Les enfants sont très réceptifs à cette démarche, et, si les grands verbalisent rapidement, il est nécessaire de se montrer patient avec les petits, de leur laisser le temps de comprendre où l'on veut en venir.

Proposition de démarche.

- **Interroger les protagonistes** pour chercher à savoir de quoi il s'agit. Demander : « Qu'est-ce qu'il s'est passé ? » à chaque protagonistes, plutôt que "pourquoi avoir fait ça?". Les enfants décrivent mutuellement ce que l'autre a fait, et c'est par recoupements que l'on obtient toute l'histoire. Quant à la question du pourquoi, l'enfant n'est pas toujours capable d'y répondre.

- Formuler la nature du problème. "Sam a fait ça, et Camille ça ; c'est bien cela qu'il s'est passé ?"

- **Rappeler la loi** : est-ce que vous avez le droit de faire ça ?

- **Amener les protagonistes à dire ce qu'ils souhaitent** pour eux, et de la part de l'autre pour "nettoyer" l'affaire ; et ouvrir sur l'"après". Demander : "Qu'est-ce que vous voulez faire maintenant?"

Proposer de faire la paix.

Interroger chaque enfant, faire entendre les deux versions sans y apporter de commentaire (sauf si un des enfants ment manifestement) permet aux enfants de faire l'expérience que sa réalité n'est pas celle de l'autre. Il y a autant de vérités que d'individus. Accepter que deux réalités puissent recouvrir un même événement permet l'expression personnelle et le respect de l'autre.

L'intérêt pour l'enfant.

- Apprendre à solliciter un tiers de manière constructive.
- Apprendre à reconnaître sa part de responsabilité dans un conflit.
- Accepter le point de vue et l'importance de l'autre.
- Apprendre à demander dommage et intérêt pour une agression qu'il prétend avoir subi.

-A voir l'occasion de réparer, en s'excusant, ou en s'engageant à ne plus recommencer.

- Apprendre à négocier seul (Demander un objet, attendre un peu pour l'obtenir...)

- La mise en mot, après coup, aide l'enfant à structurer son expérience.

- Peu de sentiment d'injustice.

La "victime" a eu la parole pour dire le préjudice, faire une demande ; il se sent plus valorisé que s'il s'était tû, écoutant l'enseignant parler de lui à l'agresseur. Il se sent reconnu, et souvent ravi que sa requête à lui soit acceptée par l'autre enfant (Et non la demande formulée par l'enseignant, même si l'enseignant pense, non sans fondements la plupart du temps, faire la demande qu'aurait fait l'enfant).

Si un enfant s'avère, malgré cette approche, récidiviste dans un court laps de temps, il est évident que l'enseignant doit intervenir et punir. La démarche constructive de médiation ne va pas à l'encontre du respect des règles de vie, bien au contraire.

Travailler en classe sur les émotions.

Objectifs :

- **Apprendre à identifier ses émotions sans les juger** : être en colère, c'est une émotion. Ni bien, ni mal, ni gentil, ni méchant.
- **Apprendre à identifier les émotions des autres (empathie)** : l'autre réagit ; il s'amuse, ou bien ça lui déplaît ?
- **Apprendre à distinguer un état interne et une action** : "Je suis en colère, fâché" (ni bien, ni mal) de "Je tape" (Ca fait mal ; c'est interdit)
- **Apprendre à obtenir de l'information sur les sentiments de l'autre** :
 - Regarder le visage, le corps de l'autre.
 - Écouter ce que dit l'autre, comment il le dit.
 - Poser des questions.

Activités possibles :

Travail en arts plastiques sur le visage : présentation de portraits de peintres, de sculptures où l'expression ou l'attitude marque un sentiment, réalisations plastiques.
Travail de mime en regroupement : montrer une image aux enfants et leur demander de reproduire l'expression du personnage (puiser dans les personnages de bandes dessinées ou d'albums de la classe).

Travail en danse : S'arrêter à un signal sur une expression : triste, content, en colère, effrayé, fatigué, agité...

A partir d'albums, de contes, faire identifier, nommer les expressions, les sentiments des personnages.

Lors des interventions dans la cour, **faire réagir un enfant quant aux sentiments de l'autre** : Demander : Est-ce que ça t'amuse ce que tu fais ? Regarde la tête qu'il fait et dis-moi. Il a peur... Il pleure... Il est fâché...

Règles : c'est permis / c'est interdit.

Poser des limites consiste à tracer une ligne entre deux choses ; permis/interdit, possible/impossible, acceptable/inacceptable. Les limites permettent à l'enfant de se repérer, d'évaluer les bornes de son terrain d'action et de celui des autres. Pour s'épanouir harmonieusement, un enfant a besoin de structure, de repères, et d'apprendre où l'on doit s'arrêter. Cela implique que les adultes autour de lui soient cohérents dans leurs faits et gestes.

Nul n'est censé ignorer la loi. Les règles et les limites doivent être connues à l'avance, et non dépendantes du bon vouloir momentané de l'adulte, de son humeur, ou de sa personnalité. La récréation étant surveillée à tour de rôle, le personnel étant parfois remplacé, il paraît utile que la question des règles soit abordée lors d'une réunion entre adultes, qu'une charte soit rédigée par écrit et affichée dans les locaux et la cour.

Les limites sont énoncées au nom du droit de chacun à être aussi important que les autres. Chacun doit se sentir en sécurité, libre d'agir dans un cadre défini, rassurant. Chacun est protégé par la loi, que l'enseignant fait respecter : "Je suis là pour te protéger quand tes droits ne sont pas respectés, et pour te dire ce que tu dois faire quand c'est toi qui ne respectes pas les droits des autres." L'enfant doit intégrer que la loi est énoncée par l'école (et non par un caprice d'adulte négociable) et que l'enseignant en est le garant.

Parler en place d'autorité, c'est être responsable, en place pour demander, ordonner, exiger. Mais l'autorité n'est pas le pouvoir absolu ; celui qui incarne cette place transmet une loi à laquelle il est lui-même tenu.

Chaque être humain est soumis aux lois du groupe dont il fait partie, l'adulte comme l'enfant.

La loi, composée d'interdits et de règles, est un principe fondamental qui régit les rapports entre les êtres humains. Elle introduit la prise en considération de l'autre, de ses droits ("Tout le monde a les mêmes droits, je dois respecter ceux des autres si je veux que les miens soient respectés"). Elle contribue au sentiment de sécurité.

Y faire référence, c'est rappeler que tout n'est pas possible, que tout n'est pas permis. Dans l'éducation, l'adulte désigne à l'enfant ce qu'est la loi, il inculque une façon de vivre par rapport à elle. Il est tout à fait normal que l'enfant souffre de l'interdit imposé à la satisfaction de son désir, réagisse impulsivement, continue à revendiquer.

La règle est acceptée si on est gagnant à la mettre en avant.

Un enfant ne changera de comportement que s'il fait l'expérience qu'il peut tirer bénéfice d'une autre attitude. Il adoptera une nouvelle attitude s'il reste gagnant et si elle lui évite une expérience désagréable. Exemple : Faire chacun son tour.

Le droit à avoir un jouet pour soi, au sein d'une classe, est reconnu à tous : "Tu as le droit de prendre tous les jouets de la classe. Les autres aussi". Pour que chacun soit satisfait, on fait chacun son tour. Après son tour, le jouet est passé sans conditions. Les avantages et les inconvénients sont partagés :

- **Les contraintes, entraînant des frustrations** : oser demander, attendre son tour, passer l'objet après un temps d'utilisation.

- **Le gain** : être assuré de jouir tranquillement de l'objet pour un temps, au moment de son tour, sans que personne ne soit en droit de nous déposséder.

- **Eviter une expérience désagréable** : être assuré d'avoir un objet rapidement qu'on ne possède pas au départ, en demandant. Cela évite de devoir s'emparer de l'objet par la force, à ses risques et périls.

Il est nécessaire d'apprendre à être patient. Une fois les limites énoncées, on ne peut s'attendre à ce que tout marche selon les règles, sans avoir à répéter cent fois la même chose. L'enfant voudra tester la règle et c'est bien normal ; c'est la seule façon de s'assurer de sa stabilité. Mettre des limites fait donc appel à la durée, à une certaine régularité assumée par les personnes en place d'autorité.

Activités permettant d'expérimenter/de comprendre l'intérêt des règles mises en place :

- Jeux collectifs, jeux à règles.
- Jeux coopératifs.
- Expression corporelle : jeux favorisant la rencontre et la découverte de l'autre.
- Jeux d'opposition.
- Travail spécifique sur les émotions : les identifier chez soi et les autres.

Responsabilités, punitions et sanctions.

La punition fait partie du jeu éducatif entre l'adulte et l'enfant. L'alternance de satisfactions et de limites permet d'intérioriser un partage du monde en "bon" et "mauvais", premiers fondements du sens moral. La frustration est donc autant indispensable que la satisfaction.

Dans les ouvrages qui abordent la question, certains emploient uniquement le mot "punition", d'autres uniquement "sanction", et certains font une différence nette entre les deux notions. Étymologiquement, punir et sanctionner restent intimement mêlés, et l'idée de faute est présente dans les deux cas. Condamner est synonyme commun.

Si les deux termes semblent très semblables dans le sens d'affliger une peine, on remarque que sanctionner veut également dire confirmer, approuver une loi, une mesure. C'est sur ce point que les deux mots diffèrent. La sanction semble davantage liée à la loi, et à sa confirmation.

Pourquoi punir ?

- Pour apaiser le sentiment de culpabilité de celui qui sait avoir mal fait : il paye sa dette.

La punition est attendue par l'enfant, pour le soulager de sa culpabilité. Le châtiment vient de l'extérieur, de personnes en qui il a confiance. Il peut se révolter, mais c'est moins grave que de s'en vouloir à soi-même. Cela revient à payer cash. C'est moins douloureux. On peut passer à autre chose. Plus la conséquence suit l'acte répréhensible, plus elle sera reçue comme juste et utile.

- Pour faire émerger chez l'apprenti citoyen le sentiment d'être responsable de ses actes.

- Pour réaffirmer la loi.

Punir, c'est donner un fondement aux règles. Sans punition, la règle n'a pas de valeur puisque rien ne garantit qu'elle soit respectée. Les enfants doivent être prévenus des conséquences de leurs actes. Ils doivent savoir quelle sanction sera appliquée au cas où la règle n'est pas respectée. L'enfant averti ne va pas forcément se plier à la règle, il va tester l'application de la conséquence: la punition promise va-t-elle être appliquée? Si l'enfant constate que les sanctions sont appliquées, il sait qu'il peut compter sur les adultes de l'école, se sentir alors en sécurité. L'enseignant se porte garant de ne pas laisser faire n'importe quoi. Par conséquent, il est préférable de ne pas laisser s'installer la transgression, dès lors qu'on est censé avoir vu ou entendu.

Comment punir?

L'enseignant fait office de référent, il montre l'exemple, applique la loi dans le respect et l'écoute de l'élève qu'il doit punir.

La transgression doit avoir pour conséquence un acte posé par l'enseignant. Les

paroles ne suffisent pas ; elles viennent expliquer, organiser l'expérience, mais s'y limiter serait ignorer subitement la prédominance de l'expérience corporelle pour le jeune enfant. Il est important de parler au corps de l'enfant, que celui-ci ressente depuis son corps les limites qui lui sont imposées. Tout châtiment corporel est interdit.

Si la loi est affichée, visible de tous, l'enseignant qui s'y réfère énonce toujours les mêmes mots ; cela permet d'éviter, dans un mouvement d'agacement envers l'élève, de dire des choses qui n'ont pas lieu d'être : "Vous êtes affreux tous les deux, etc..." selon l'humeur, sans rapport avec la loi. L'enfant est très réceptif à nos réactions, à notre attitude et notre état émotionnel. Il se sentira moins malheureux si nous lui parlons calmement pour le punir, et ne doutera pas moins de notre conviction, et de notre autorité.

On peut :

- proposer une réparation,
- faire perdre la possibilité d'exercer un droit pendant un temps déterminé (droit à la parole, d'aller dans un atelier, de jouer dans un lieu précis, ou avec tel ou tel enfant),
- exclure provisoirement l'élève du groupe (à n'utiliser qu'en dernier recours, en cas de récidive, après une proposition d'aide et un engagement à modifier son comportement).

La punition n'est pas rejet. _

Même si on juge l'élève insupportable, l'emploi de formules marquant l'exclusion de l'individu incriminé : « Va te mettre au coin, je ne veux plus te voir » devraient être mises de côté.

Le pouvoir de l'enseignant de punir ne devrait pas entraîner de jugements de valeur négatifs concernant un élève.

S'il y a récidive d'agression dans la cour, isoler le responsable n'est pas la seule solution pour punir un élève. Il est possible de dire : " Personne n'a le droit de faire mal aux autres. Tu as recommencé. Tu n'as plus le droit d'être avec les autres. Tu ne joues plus et tu me donnes la main. Réfléchis à ce que tu aurais pu faire d'autre que te taper. Quand tu as une idée, dis-le moi". Le puni n'est pas isolé mais contraint. S'il agit ainsi de manière agressive, on peut considérer que, même fautif, il a besoin d'aide. L'adulte peut le rassurer par sa présence, l'aider à structurer son vécu en échangeant avec lui.

Toute infraction mérite punition et réparation.

Réparer la faute commise place le sujet comme responsable de ses actes. C'est donc un point important, à ne pas omettre.

Dans le cas où l'élève a volontairement dégradé un objet, il est toujours possible de lui faire réparer en lui demandant d'apporter un jouet à lui, pour remplacer (Pas un jouet que sa mère achète dans une boutique : ça serait rendre le parent, et non l'élève, responsable du dommage causé, car c'est le parent qui répare alors. De plus, le parent, agacé, remplacera le jouet, mais enverra sans doute des messages négatifs à son enfant, qui se sentira mauvais, sans possibilité réelle de réparation).

Dans le cas où l'élève a sali (en écrivant sur la table), où mis du désordre, lui faire prendre en charge la remise en état est simple.

Pour ce qui est d'une agression sur autrui, c'est plus compliqué. On ne peut réparer une gifle, un coup de pied de manière concrète. Tout se joue alors au niveau symbolique. Il va s'agir ici d'avoir un geste envers l'autre, de reconnaître le mal qu'on lui a fait, de s'en excuser, de s'engager à ne plus recommencer.

L'élève puni se voit privé d'un droit qui lui est reconnu par ailleurs.

Mise à l'écart temporaire, privation d'usage, la punition prive d'un droit, d'une permission.

Le principe serait d'énoncer ce qui est permis, et de montrer comment, en ne respectant pas certaines conditions, on s'expose à perdre ce droit.

Exemple : Se déplacer seul dans les locaux.

C'est permis : d'aller seul aux toilettes, ou dans une autre classe.

Condition : demander à/prévenir la maîtresse.

Si on court, joue, ou sort sans demander, on perd son permis pour la journée.

Le permis de conduire est une bonne référence. Si on suit le code de la route, qu'on respecte le cadre, on peut conduire. Le retrait de permis fait suite à un acte de transgression du code de la route (Brûler un feu, conduire en état d'ivresse, etc...).

En résumé:

La punition sera d'autant plus efficace, si :

Le lien est fait entre l'acte hors loi et la conséquence immédiate.

Un choix a d'abord été proposé : ou bien tu arrêtes de te battre, ou bien tu ne joues plus.

Les adultes sont conséquents et cohérents.

L'adulte qui punit dissocie l'acte de la personne.

À éviter :

Les jugements de valeur sur la personne : “ Tu es vilain. ”

Les abus de pouvoir, où l'on ne donne pas la parole à l'enfant avant de le condamner.

L'utilisation de la force : secouer l'enfant par le bras pour le mettre au coin et autres gestes d'humeur.

Se rappeler que l'on se doit d'être un modèle. Nous ne pouvons rien exiger d'eux que nous ne fassions nous-mêmes.

Les encouragements et les récompenses.

Il est aussi important de sanctionner un comportement hors-la-loi que d'encourager, féliciter, valoriser un comportement témoignant de la volonté de l'enfant de progresser. Enfant comme adulte, nous avons tous besoin de la reconnaissance des autres. Il n'est pas négligeable de dire, ou de faire comprendre par un signe qu'on apprécie ce que fait l'enfant.

" J'ai vu que tu as aidé la petite fille que tu as bousculé à se relever, et que tu lui as demandé de t'excuser. Je vois que tu commences à faire attention à ce que tu fais, et aux autres enfants. Tu grandis!"

" Je vois que tu as passé le camion à Samy sans que j'ai à venir te le demander. Tu apprends à partager!"

Souvent, un franc sourire et un mouvement d'approbation suffisent. Le tout est de lui montrer qu'on attache autant d'importance à l'acquisition des "savoir-être" que des "savoir-faire". En effet, on pense plus souvent à appuyer d'une approbation un gribouilli que l'enfant nous montre, pour l'encourager, qu'à approuver une attitude positive, que l'on a tendance à trouver normale. L'enfant a besoin d'être encouragé, approuvé quand il pense à remercier, quand il fait un effort altruiste, etc...

Les récompenses, images, bonbons ou avantages spécifiques, peuvent apporter des résultats si on a défini clairement quels comportements y donneront droit. Les enfants qui n'ont pas fait l'effort demandé n'en auront pas, ils ne sont pas punis ou privés de manière aléatoire, ils savent à l'avance ce qui les attend. Un comportement désiré peut valoir une récompense.

L'important étant d'être juste, le plus neutre possible, d'éviter la partialité: "Toi, ce n'était pas vraiment bien, mais je t'en donne un quand même. Mais attention la prochaine fois !" Mieux vaut se montrer "impitoyable" : ne récompenser que les méritants.

L'utilisation de récompenses a ses limites. L'enfant adopte le comportement voulu uniquement pour obtenir la récompense ; le comportement disparaît dès qu'on n'apporte plus de récompenses.

Bibliographie

Pour les adultes :

- **Conflit : mettre hors-jeu la violence.** Collectif. Ed. Chronique sociale. 1999.
- **T'avais qu'à me dire Non !** Anne Debarède. Ed. Arnaud Franel. 1999.
- **Négocier, ça s'apprend tôt !** Elisabeth Crary. Ed. Université de Paix. 1997.
- **Education à la citoyenneté.** Colloque en Seine St Denis. Magnard. 1996.
- **La citoyenneté à l'école.** Colette Crémieux. Ed. Syros. 1998.
- **Médiations, institutions et lois dans la classe.** Francis Imbert. Ed. ESF. 1995.
- **Pour une éducation non-violente.** Jeux et violence. Ed. Non-violence actualité.
- **Charte de la vie relationnelle à l'école.** Jacques Salomé. Ed. Albin Michel.
- **Les conduites agressives.** Farzaneh Pahlavan. Ed. Armand Colin. 2002.
- **L'agression.** Gabriel Moser. Collection "Que sais-je?" Ed. PUF. 1987.
- **L'ogre intérieur.** Christiane Olivier. Ed. Odile Jacob.

Pour les enfants:

- **Silence la violence !** (Six petites fables pour mieux vivre ensemble). Sylvie Girardet, Puig Rosado. Ed. Hatier. 1999.
- **Liberté, égalité, fraternité** (trois petits livres pour les 3-6 ans) Agnès Rosenstiehl. Ed. Seuil. 1999.
- **Le petit livre pour dire NON à la violence.** S.Bloch, D.De St Mars. Ed. Bayard 1998
- **Apprenti citoyen.** C.Poslaniec, M.Boisteau. Ed. Syros. 1998.

Adresses utiles:

Association "**Ethique de vie**": Programme international d'éducation aux valeurs telles que la tolérance, le respect, la responsabilité...

Contact: Sabine Lévy, institutrice.

Tel: 03-44-04-29-86

Association **GRAPE**. Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'Adolescence. Publications, stages... 8, rue Mayran. 75009 PARIS. Tel: 01-48-78-30-88

<http://legrape.org/>

Association **AERE**. (Education à la responsabilité à l'école) Publications, journal trimestriel, stages... 5, place Saint Sauveur Saint Goustan 56400 AURAY. Tel: 02-97-29-04-09

Non-Violence Actualité. Catalogue riche d'adresses, d'ouvrages sur la non-violence, vente de jeux coopératifs, organisation de stages sur la médiation...

Tel: 02-38-93-67-22.

<http://www.nonviolence-actualite.org/>

Films de La CATHODE autour des thèmes de la violence, de la justice et de la loi :

- « **J'veais le dire** » - 52 mn (formation des adultes)
- Un DVD pour parler de la violence avec : « **État de Violence** » - 26 mn (13 – 19 ans) et « **Comme une vague** » - 45 mn (formation des adultes)
- **Un DVD pour parler du harcèlement entre élèves** avec le film **Kenny**
- « **Marguerite B. : une histoire singulière** » - 52 mn (formation des adultes)
- « **La loi, moi et les autres** » - 28 mn (13 – 19 ans)
- « **Garde à toi, garde à vue, mode d'emploi** » - 26 mn (16 – 25 ans, formation des adultes)